

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 20 janvier 2020 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Esther Fortin, Manon Bougie et Solange Thibodeau, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Tom Redmond, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE.

RÈGLEMENT NUMÉRO 761-2019

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 761-2019 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation « Institutions et équipements publics » le long de la 10^e Avenue, au sud de la 175^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 762-2019

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 762-2020 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone publique et institutionnelle le long de la 10^e Avenue, au sud de la 175^e Rue.** Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'a désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 34.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 20-11708

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX :

RÉSOLUTION N° 20-11709

Séance extraordinaire du 9 décembre 2019

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11710

Séance ordinaire du 9 décembre 2019

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11711

Séance extraordinaire du 16 décembre 2019

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 20-11712

Adoption du second projet de Règlement numéro 754-2019

ATTENDU : que le greffier résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11712 (SUITE)

QUE le second projet de **Règlement numéro 754-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone résidentielle de très forte densité dans la 36^e Rue entre la 8^e Avenue et la 10^e Avenue côté nord** soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 754-2019** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11713

Adoption du projet de Règlement numéro 767-2020

ATTENDU : que le greffier résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet du **Règlement numéro 767-2020** intitulé " Règlement d'amendement au Règlement sur les permis et certificats numéro 148-2005 et au Règlement de zonage numéro 150-2005 ", en vigueur depuis le 25 août 2005 **relativement les ventes de débarras** soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 20 janvier 2020 au 10 février 2020 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 10 février 2020 à compter de 19 h 30 sur ledit document.

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement d'amendement du Règlement de zonage soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du projet **Règlement numéro 767-2020** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 753-2019 afin de créer une affectation résidentielle de très forte densité dans la 36^e Rue entre la 8^e Avenue et la 10^e Avenue côté nord**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Serge Thomassin conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 754-2019 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de créer une zone résidentielle de très forte densité dans la 36^e Rue entre la 8^e Avenue et la 10^e Avenue côté nord**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Manon Bougie conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 761-2019 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation « Institutions et équipements publics » le long de la 10^e Avenue, au sud de la 175^e Rue**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Esther Fortin conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 768-2020 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection de route et pavage, l'agrandissement d'un bâtiment au montant de 2 315 000 \$**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Solange Thibodeau conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 769-2020 modifiant le Règlement numéro 549-2014 concernant la circulation de véhicules tout terrain sur certains tronçons de routes municipales**. Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 20-11714

Adoption du Règlement numéro 756-2019

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 28 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 756-2019 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les unifamiliales et les unifamiliales jumelées de 1 ou 2 étages dans la 38^e Rue A et afin d'inclure le 550-552, 14^e Rue dans une zone commerciale soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 756-2019** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 20-11715

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière en date du 9 janvier 2020, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 5 937 773,05 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 5 937 773,05 \$ couvrant la période du 29 novembre 2019 au 9 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11716

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la location de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 5 ans

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>MONTANT</u>
RICOH CANADA INC.	169 477,52 \$
GDX BUREAUTIQUE INC.	170 647,20 \$
BUREAUTIQUE RENO INC.	173 238,58 \$
ÉQUIPEMENT DE BUREAU DEMERS INC.	175 187,97 \$
SOLUTION D'AFFAIRES KONICA MINOLTA (CANADA)LTÉE	187 220,46 \$
COMPUGEN INC.	239 945,70 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport daté du 8 janvier 2020 que les soumissions reçues sont conformes et nous recommande d'accepter celle déposée par RICOH CANADA INC. au montant de 169 477,52 \$

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 13 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **RICOH CANADA INC. pour la location de photocopieurs numériques multifonctions pour une période de 5 ans au montant de 169 477,52 \$** le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumission lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le budget d'opération des services concernés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11717

Acceptation des critères d'évaluation pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable

ATTENDU : que la *Loi sur les cités et villes* oblige les municipalités à procéder par appel d'offres pour retenir certains services professionnels;

ATTENDU : que cet appel d'offres doit contenir des critères d'évaluation, ainsi qu'une pondération associée à chaque critère;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour les services professionnels d'ingénieurs pour la réalisation de l'étude de vulnérabilité de la source d'eau potable, présentant les critères d'évaluation suivants :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience de la firme : | 20 points |
| 2. Compétence et la disponibilité du chargé de projet : | 30 points |
| 3. Organisation de l'équipe de projet : | 30 points |
| 4. Échéancier de travail et présentation des biens livrables : | 15 points |
| 5. Qualité de l'offre de service : | 5 points |

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11718

Acceptation du budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation

ATTENDU : que la Société d'habitation du Québec a révisé le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges à deux reprises en cours d'année;

ATTENDU : que ces prévisions ont fait passer la part de la Ville, qui représente 10% du déficit de 77 325 \$ à 78 278 \$;

ATTENDU : que l'Office municipal d'habitation a procédé à l'approbation de ce budget révisé le 17 décembre 2019;

ATTENDU : que ce budget révisé doit être approuvé par la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve la révision du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Georges telle qu'approuvée par la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11719

Renouvellement de 3 ententes de supplément au loyer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation

ATTENDU : que la Ville a signé en 1992 avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation l'entente numéro 1080 concernant le Programme de supplément au loyer pour 6 unités de logement en 1993 l'entente numéro 1081 concernant le programme de supplément au loyer pour 5 unités de logement et en 2014 l'entente numéro 7727 (80^e Rue) pour 16 unités de logement;

ATTENDU : que ces ententes, d'une durée de 5 ans, ont déjà été renouvelées à quelques reprises sauf l'entente numéro 7727 qui est un premier renouvellement et qu'il y a lieu de les reconduire pour une période de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de renouveler les ententes 1080, 1081 et 7727 concernant le Programme de supplément de loyer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour au nom de la Municipalité, tous les documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11720

Demande à la Société d'habitation du Québec
dans le cadre du programme Rénovation Québec

ATTENDU : que la Société d'habitation poursuit son programme Rénovation Québec pour l'année financière 2020-2021;

ATTENDU : que la Société d'habitation du Québec nous demande, par résolution, de signifier notre intérêt à poursuivre le programme Rénovation Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil demande à la Société d'habitation du Québec d'accorder une enveloppe de 240 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec pour l'année financière 2020-2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11721

Accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux
dans la 169^e Rue et la 170^e Rue par Les Constructions Robert Bernard inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Constructions Robert Bernard inc. désire prolonger la 169^e Rue et la 170^e Rue sur une longueur de 500 mètres afin d'y construire 21 unifamiliales et 16 jumelés et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : que cette demande est conforme aux plans directeurs des réseaux;

ATTENDU : le rapport préparé par M. Jean-Yves Gosselin, directeur du Service de l'urbanisme, dans lequel il recommande de donner un accord de principe à cette demande de prolongement de services;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil donne son accord de principe à une demande de prolongement des services municipaux formulée par Les Constructions Robert Bernard inc. dans la 169^e Rue et la 170^e Rue, sur une longueur d'environ 500 mètres.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11722

Cession d'une servitude par Portes et fenêtres Abritek inc.

ATTENDU : que des travaux d'installation d'une conduite pluviale doivent être effectués par l'entreprise Portes et fenêtres Abritek inc. sur son terrain;

ATTENDU : que le propriétaire accepte de céder une servitude à la Ville pour l'eau municipale qui y s'écoule;

ATTENDU : que la Ville devra défrayer les coûts pour le surdimensionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11722 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la cession d'une servitude par PORTES ET FENÊTRES ABRITEK INC., soit un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SIX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-CINQ (4 956 455) du CADASTRE DU QUÉBEC, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Manon Tousignant, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit incluant une somme de 24 860,25 \$ pour le paiement du surdimensionnement.

QUE la somme de 24 860,25 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11723

Vente d'un terrain dans le parc industriel du secteur est à Immobilisation 2010 inc.

ATTENDU : la demande d'Immobilisation 2010 inc. à l'effet d'acquérir un terrain situé dans le parc industriel situé dans la 98^e Rue;

ATTENDU : la recommandation de M. Jean M^cCollough, directeur général adjoint à l'effet d'accepter cette offre d'achat;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de vendre à **IMMOBILISATION 2010 INC.** un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE (6 296 250) au CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de Beauce, au prix de 680 \$, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e André Poirier, notaire, lequel projet est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11724

Demande d'autorisation (article 22) auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la reconstruction du pont du parc Rodrigue

ATTENDU : que pour le remplacement du pont au parc Rodrigue le ministère exige une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU : que nous avons reçu de la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc. les plans et devis pour le remplacement du pont au parc Rodrigue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11724 (SUITE)

QUE ce conseil accepte les plans et devis pour la reconstruction du pont au parc Rodrigue et mandate la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc. à préparer et déposer la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques au nom de la Ville.

QUE ce conseil s'engage à présenter une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux au certificat émis par le ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce dans les 60 jours suivant leur réalisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11725

Dépôt d'une demande financière pour un projet de construction d'un complexe de soccer intérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives

ATTENDU : que Ville Saint-Georges, cité régionale, est la 2^e ville en importance en Chaudière-Appalaches;

ATTENDU : qu'il n'existe aucune infrastructure de type complexe de soccer intérieur dans un rayon de 100 kilomètres;

ATTENDU : qu'une telle infrastructure répond aux besoins de tout type de clientèle (jeunes, adultes, aînés, scolaire, défavorisés, nouveaux arrivants, etc);

ATTENDU : que cette infrastructure permettra la pratique de nombreux sports à longueur d'année;

ATTENDU : qu'il s'agit d'un projet cadrant parfaitement dans le plan d'action gouvernemental de promotion de saines habitudes de vie en créant un environnement favorable à la pratique d'activités sportives de toutes sortes;

ATTENDU : que cette infrastructure sera située en plein cœur de la cité étudiante (polyvalente, 2 écoles primaires, Cégep Beauce Appalaches) et qu'elle desservira l'ensemble de la grande région Beauce-Etchemins;

ATTENDU : l'appui des différents partenaires du monde municipal, scolaire, économique et de la santé;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Saint-Georges autorise la présentation du projet de construction d'un complexe de soccer intérieur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Saint-Georges à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Saint-Georges désigne M. Claude Poulin directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11726

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau

ATTENDU : le Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau du gouvernement du Québec;

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande dans le cadre de ce Programme pour l'ensemencement de poissons afin d'organiser la fête de la Pêche et la Pêche en herbe 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à présenter une demande d'aide financière de l'ordre de 20 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau.

QUE Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11727

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Carole Paquet, directrice des Loisirs et de la Culture, en date du 6 décembre 2019, dans lequel elle recommande le paiement de subventions à des organismes accrédités selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Club régional de natation :	4 000 \$
- Association du hockey mineur :	50 000 \$
- Club de patinage artistique :	20 000 \$
- Chorale les Rossignols :	1 000 \$
- Club de judo Saint-Georges :	15 000 \$
- Maison des Jeunes :	5 799 \$
- Association tennis et racquetball mineur :	30 740 \$
- Hockey Junior AA :	3 000 \$
- Club de gymnastique Voltige :	5 000 \$
- Corps de Cadets 2625 :	1 500 \$

QUE la somme de 136 039 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11728

Versement d'une aide financière à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'année 2020

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 445 445 \$ est prévue au budget de fonctionnement pour le service de taxibus pour l'année 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière de 200 000 \$ à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2020.

QUE la somme de 200 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11729

Versement d'une subvention à Accueil inconditionnel pour les années 2020, 2021 et 2022

ATTENDU : que l'Accueil inconditionnel est un organisme sans but lucratif opérant un centre d'aide pour personnes démunies afin de les diriger vers la bonne porte;

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par l'Accueil inconditionnel pour les années 2020-2021 et 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une subvention de 15 000 \$ par année à l'Accueil inconditionnel pour les années 2020-2021 et 2022.

QUE la somme de 15 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement pour chacune des années concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11730

Demande de survol de la ville dans le cadre du spectacle aérien du 24 juin 2020

ATTENDU : la tenue du spectacle aérien le 24 juin 2020 organisé par l'organisme Aérofête de Beauce inc.;

ATTENDU : que lors de cet évènement, plusieurs appareils militaires et civils survoleront la ville;

ATTENDU : la demande d'Aérofête de Beauce inc. à l'effet d'autoriser le survol de ces appareils à partir de 500 pieds AGL;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11730 (SUITE)

QUE ce conseil autorise l'organisme Aérofête de Beauce inc. à utiliser le site l'aéroport du 20 au 26 juin 2020 pour la tenue du spectacle aérien du 24 juin 2020.

QUE ce conseil autorise le survol de la ville, à partir de 500 pieds AGL, d'appareils militaires et civils du 21 au 25 juin 2020, le tout dans le cadre du spectacle aérien organisé par Aérofête de Beauce inc. qui se déroulera le 24 juin 2020 à l'aéroport de Saint-Georges.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11731

Acceptation d'une entente de partenariat relative à la
fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec

ATTENDU : que la Ville souhaite obtenir 2 cadets dédiés à la Ville dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec;

ATTENDU : que la Sûreté agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

ATTENDU : que la Ville s'engage à verser à la Sûreté du Québec un montant de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal demande à la Sûreté du Québec 2 cadets dédiés à la Ville pour l'été 2020.

QUE le conseil accepte une entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de cadets pour l'été 2020 dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté.

QUE la somme de 10 000 \$ soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE monsieur Claude Poulin, directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11732

Autorisation aux Services juridiques d'entamer les procédures légales
nécessaires pour assurer la sécurité autour du 11925 à 11945, 2^e Avenue

ATTENDU : que l'immeuble situé au 11925 à 11945, 2^e Avenue présente des signes de détérioration représentant un risque pour la sécurité des biens et des personnes;

ATTENDU : que nous avons reçu un rapport d'expert qui confirme la dangerosité de la situation actuelle;

ATTENDU : que des avis d'infraction et des constats ont été émis, mais qu'aucune action n'a été prise pour rendre l'immeuble sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services juridiques de la Ville à entreprendre toutes démarches légales nécessaires dans le but de corriger la situation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11733

Désignation de Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges (NEQ 8831854532) doit désigner par résolution ses représentants autorisés auprès de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE Mme Karine Veilleux, CPA, CA, M.Sc, directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Georges, les documents requis et ainsi :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec.
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise.
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin.
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne) et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11734

Désignation de Mme Guylaine Fillion, technicienne en comptabilité au Service des finances à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges (NEQ 8831854532) doit désigner par résolution ses représentants autorisés auprès de Revenu Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE Mme Guylaine Fillion, technicienne en comptabilité au Service des finances soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Georges, les documents requis et ainsi :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec.
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprise.
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin.

RÉSOLUTION N° 20-11734 (SUITE)

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration.
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne) et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11735

Demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour un avocat de la Municipalité

ATTENDU : que l'assurance responsabilité est obligatoire pour les membres du Barreau à l'exception de ceux œuvrant pour un organisme public qui assume cette responsabilité en lieu et place de l'assurance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a procédé à l'embauche de M^e Maxime Gagné, avocat, par sa résolution numéro 19-11655 adoptée le 11 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire et au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec que Ville de Saint-Georges se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de son avocat M^e Maxime Gagné dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11736

Modification temporaire de la classe salariale de la chef de Division RH – Dotation et santé-sécurité

ATTENDU : l'absence pour une période indéterminée du chef de Division RH – Relations de travail et Santé et sécurité;

ATTENDU : la recommandation de M^e Magalie Plourde directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques;

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 13 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11736 (SUITE)

QUE ce conseil accepte la modification de la classe salariale de Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – Dotation et santé-sécurité pour la durée de l'absence du chef de Division RH – Relations de travail et Santé et sécurité, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

QUE le salaire de Mme Marie-Pierre Desjardins soit ajusté conformément à la politique des employés-cadres de la Ville, classe 3 – échelon 1 à compter du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11737

Nomination d'un greffier suppléant pour la cour municipale

ATTENDU : que la résolution numéro 19-11614 adoptée le 15 octobre 2019 désignait Mme Audrey Potvin à titre de chef de Division par intérim à la Cour municipale pour la durée de l'absence de la titulaire du poste;

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer un greffier suppléant à la Cour municipale en cas d'incapacité d'agir ou d'absence de Mme Audrey Potvin afin d'assurer le bon fonctionnement de la cour municipale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil désigne Mme Caroline Gilbert à titre de greffier suppléant pour la cour municipale en cas d'incapacité d'agir ou d'absence de Mme Audrey Potvin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11738

Adoption des nouveaux organigrammes du Service des travaux publics et du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que suite à une étude détaillée de la structure du Service des loisirs et de la culture, une recommandation a été faite à l'effet de modifier l'organigramme du service afin d'améliorer les canaux de prises de décision au sein du service;

ATTENDU : que la section – Entretien immeubles et équipements ne sera mise en place que lors de départ à la retraite des chefs de Division – Activités sportives, Entretien immeubles et équipements ainsi que du coordonnateur – Équipements et immeubles;

ATTENDU : que les postes de chef de Division – Culture, coordonnateur - Aquatique et coordonnateur – Culturel ne seront pourvus que lorsque des équipements d'envergure liés à chacun de ces secteurs seront construits;

ATTENDU : que la structure organisationnelle du Service des travaux publics est modifiée en ajoutant un poste de coordonnateur – Immeubles et équipements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 20-11738 (SUITE)

QUE ce conseil adopte le nouvel organigramme du Service des loisirs et de la culture et le nouvel organigramme du Service des travaux publics lesquels organigrammes sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la section – Entretien immeubles et équipements du Service des loisirs et de la culture de cet organigramme n'entre en vigueur que lorsque le conseil l'autorisera par voie de résolution lors des départs à la retraite des titulaires de postes actuels.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11739

Nomination d'un coordonnateur – Immeubles et équipements
pour le Service des travaux publics

ATTENDU : que par la résolution numéro 20-11738 adoptée le 20 janvier 2020 le conseil a adopté un nouvel organigramme pour le Service des travaux publics;

ATTENDU : la recommandation de M. Guy Bilodeau directeur du Service des Travaux publics;

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 13 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Bertrand Bergeron à titre de coordonnateur – Immeubles et équipements.

QUE le salaire de M. Bertrand Bergeron soit ajusté conformément à la politique des employés-cadres de la Ville, classe 2 – échelon 5 à compter du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11740

Nomination d'un chef de Division – Loisirs et plein air
pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que par la résolution numéro 20-11738 adoptée le 20 janvier 2020 le conseil a adopté un nouvel organigramme pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation à l'effet de désigner Mme Isabelle Gagnon à titre de chef de Division – Loisirs et plein air;

ATTENDU : que ce nouveau poste a été évalué par le comité d'évaluation des emplois-cadres de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne Mme Isabelle Gagnon à titre de chef de Division – Loisirs et plein air pour le Service des loisirs et de la culture.

QUE le salaire de Mme Isabelle Gagnon soit établi conformément à la politique des employés-cadres de la Ville, classe 3 – échelon 10 à compter du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11741

Nomination d'un régisseur – Jeunesse, famille et aînés pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que suite à une étude détaillée de la structure du Service des loisirs et de la culture, une recommandation a été faite à l'effet de modifier l'organigramme du Service afin d'améliorer les canaux de prises de décision au sein du service;

ATTENDU : que Mme Marie-Pier L. Roberge a été embauchée par contrat se terminant le 20 avril 2020 à titre de coordonnatrice centre de ski.

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet directrice du Service des loisirs et de la culture et de M^e Magalie Plourde directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à l'effet de nommer Mme Marie-Pier L. Roberge à titre de régisseur - Jeunesse, familles et aînés;

ATTENDU : que ce sujet a été discuté au comité général du 13 janvier 2020;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne Mme Marie-Pier L. Roberge à titre de régisseur - Jeunesse, familles et aînés pour le Service des loisirs et de la culture.

QUE le salaire de Mme Marie-Pier L. Roberge soit établi conformément à la politique des employés-cadres de la Ville, classe 2 – échelon 3 à compter du 20 janvier 2020.

QUE la présente nomination mette fin au contrat qui devait se terminer le 20 avril 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11742

Nomination des employés-cadres du Service des loisirs et de la culture dans la nouvelle structure organisationnelle

ATTENDU : que suite à une étude détaillée de la structure du Service des loisirs et de la culture, une recommandation a été faite à l'effet de modifier l'organigramme du service afin d'améliorer les canaux de prises de décision au sein du service;

ATTENDU : qu'il y a lieu de nommer les personnes en poste dans les nouveaux postes créés par la nouvelle structure organisationnelle;

ATTENDU : qu'aucune modification aux conditions de travail de ces employés n'est effectuée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil désigne Mme Line Turgeon à titre de régisseur – Ski et plein air, Mme Karen Veilleux à titre de régisseur – Aquatique, fêtes et événements, Mme Marie Tanguay à titre de régisseur – Bibliothèque et Mme Caroline Veilleux à titre de régisseur – Culturel, le tout à compter du 20 janvier 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11743

Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un coordonnateur – Camp de jour et jeunesse et d'un coordonnateur – Centre de ski et jeunesse

ATTENDU : la mise en place du nouvel organigramme de la restructuration du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le besoin de recruter pour combler les nouveaux postes de coordonnateurs et de nommer un comité de sélection pour évaluer les candidatures;

IL EST PROPOSÉ monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Solange Thibodeau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture, Mme Isabelle Gagnon, chef de Division – Loisirs et plein air, Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division RH – Dotation et santé-sécurité et madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de sélection pour les postes de coordonnateur – Camp de jour et jeunesse et coordonnateur – Ski et jeunesse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11744

Embauche de préposés à la maintenance et de responsable de patinoire pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre de préposés à la maintenance et de responsable de patinoire au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Yves Rousseau, chef de Division – Entretien immeubles et équipements au Service des loisirs et de la culture et de M. Jean-Marie Dionne, coordonnateur – Équipements et immeubles au Service des loisirs et de la culture à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour les périodes prévues au rapport d'embauche joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit :

Préposé à la maintenance et responsable de patinoire

Mario Lacasse

Préposé à la maintenance

Stéphane Boutin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 20-11745

Démission de 2 pompiers volontaires

ATTENDU : les lettres de démission reçues de M. Benoit Desmarais et de M. Dave Allaire à titre de pompiers volontaires puisqu'ils n'ont plus la disponibilité requise pour occuper ces postes;

ATTENDU : la recommandation de M. Sylvain Veilleux, directeur du Service de sécurité incendie et de Mme Magalie Plourde, directrice des Ressources humaines et des Services juridiques à l'effet d'accepter ces démissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les démissions de M. Benoit Desmarais à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 20 novembre 2019 et de M. Dave Allaire à titre de pompier volontaire, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 et que de sincères remerciements leur soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE DES PERMIS D'URBANISME ET CERTIFICATS

La liste des permis d'urbanisme et certificats pour le mois de décembre 2019 au montant de 1 957 500 \$ est déposée au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF ANNUEL DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS

Le résumé comparatif annuel de la liste des permis et certificats émis jusqu'à la fin du mois de décembre 2019 est déposé au conseil.

CERTIFICATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT POUR L'APPROBATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 763-2019 ET 766-2019

Le greffier dépose les certificats émis suite à la procédure d'enregistrement tenue les 6, 7, 8, 9 et 10 janvier 2020 pour l'approbation du Règlement numéro 763-2019 autorisant la construction d'une caserne incendie au montant de 9 935 900 \$ et la procédure d'enregistrement tenue les 6 et 7 janvier 2020 pour l'approbation du Règlement numéro 766-2019 autorisant des travaux au montant de 362 207 \$ pour l'installation d'un convoyeur à l'usine d'épuration des eaux usées et des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration au montant de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 383 000 \$, certifiant qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée et que la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ces règlements.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 FORMATEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 formateurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 25 novembre 2019 au 30 août 2020 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN MONITEUR DE SKI POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un moniteur de ski pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 est déposé au conseil.

DECLARATIONS DES INTERETS PECUNIAIRES

Les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 2 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par madame la conseillère Solange Thibodeau sur le comité d'analyse pour le Fonds culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le comité de la sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan et par madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de la famille.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mesdames Renée Morissette, Johanne Côté et Brigitte Méthot présentent une pétition demandant à la Ville la possibilité d'avoir accès à un gymnase pour l'ajout d'heures de badminton.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 24, sur proposition de monsieur le conseiller Serge Thomassin, appuyé par madame la conseillère Manon Bougie, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^CCOLLOUGH
Greffier
